



DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un juin, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, LE FICHER Yoann, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, PUISSANT Séverine, LE TOHIC Morgane, DENIS David, LE NET Karine, LORIC Franck, MARZIN Mikaël, JOUANNIC Anne, LORIC Emilie, CANTE Ghislain, BOURALY Monique

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

PICAUT Marie-Pierre (pouvoir à Pascal ROSELIER), PICAUD Nathalie (pouvoir à Didier LE GAILLARD), RIQUELME Jean-Pierre (pouvoir à Maurice POUILLAUDE), LAMOUR Véronique (pouvoir à Marie-Christine TALMONT), MOISDON Gabin (pouvoir à Isabelle LAURENT), CAMPS Tristan (pouvoir à Mikaël MARZIN), LE PALLUD Sonia (Franck LORIC)

Absent.es excusé.es : STAEL Gérard

Absent.es : LE HOUEZEC Romy

Le Conseil municipal a désigné LE FICHER Yoann en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA PROPOSITION DE CARTOGRAPHIE DE ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Délibération n°2024_21_06_06

Par délibération en date du 22 décembre 2023, le Conseil municipal a identifié les zones d'implantation d'installations photovoltaïques au titre de l'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables.

En janvier 2024, l'Etat a recommandé aux communes que ce zonage fasse l'objet d'une concertation, ce que la commune de Moréac a effectuée du 23 avril au 17 mai 2024 par :

- voie électronique sur son site internet et les réseaux sociaux,
- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la commune et un registre de concertation disponibles en mairie permettant au public de formuler ses observations.

Aucune personne n'a consigné d'observations sur le registre. Aucune contribution n'a été reçue via la consultation électronique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le bilan de la concertation ;
- **ARRETE** les propositions de zones d'implantation d'installations photovoltaïques au titre de l'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables, telles que proposées en annexe à la présente délibération. Elles intégreront la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie de Bretagne ;
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise à Centre Morbihan Communauté, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le département ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents permettant l'application de la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 25 juin 2024*

*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

